

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'approbation de la convention partenariale
dans le cadre du contrat départemental de
développement territorial et humain du territoire
d'action Nord pour la mise en place de "pods" au
camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog par
la Communauté de communes du Pays Rhénan**

CP/2020/006

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver la convention partenariale dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la mise en place de "pods" au camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog par la Communauté de communes du Pays Rhénan

Ce projet qui vise à dynamiser le camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog, propriété de la communauté de communes du Pays Rhénan, s'inscrit dans la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2018/21 (SIDT), notamment en ce qui concerne les thématiques d'excellence « itinérance douce » et le « bien-être ». Il répond à plusieurs enjeux prioritaires du contrat départemental : « promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique en développant le marketing territorial de l'Alsace du Nord » et « élargir l'offre en hébergement touristique et veiller à sa diversification ».

Les hébergements insolites sont peu nombreux sur le territoire et le besoin de développer et de diversifier ce type d'offres avait été souligné dans le cadre de l'élaboration de la SIDT.

Aussi, la Communauté de communes (porteur de l'opération) a pour projet d'acquérir et d'installer 6 pods (concept simple de cabane en bois) ayant une capacité d'accueil de 2 à 4 personnes, équipés de sanitaires intégrés (douche, toilettes, lavabo), d'un espace petit déjeuner (petit frigo, cafetière, bouilloire, vaisselle), d'une petite terrasse, et équipés à l'extérieur de structures en bois pour abriter des vélos.

Le projet est innovant par la forme des hébergements qui sont proposés, à savoir des pods. Les pods connaissent un potentiel et un succès grandissants en matière d'hébergement insolite, et il n'y en n'a pas encore sur le territoire.

Ce projet permettrait donc de répondre à un besoin non couvert sur le territoire notamment aux besoins des cyclotouristes de passage et de la clientèle attirée par le concept "nature".

Les partenaires suivants sont associés à l'élaboration du projet : l'Office de tourisme du

Pays Rhénan, la commune de Roeschwoog, Alsace Destination Tourisme, la Région Grand-Est, l'Etat et le Département du Bas-Rhin.

De plus, l'acquisition et l'installation de pods au sein du camping du Staedly contribue directement à la politique de redynamisation de ce camping et donc à l'attractivité du territoire. Plusieurs travaux en ce sens ont déjà été engagés, et soutenus par le Département, par la Communauté de Communes depuis 2017 (acquisition et installation de 10 chalets pour une subvention d'un montant de 158 191 €).

Ces dernières années, le camping a évolué pour se positionner en camping touristique. Il était longtemps classé « loisirs ». La clientèle se fidélise, et pour la saison 2019, de nombreuses demandes de réservation d'hébergement ont été refusées, faute de disponibilités. L'installation de pods permettra donc de répondre à une réelle demande tout en diversifiant les offres d'hébergement.

Coût global estimé de l'opération pour l'acquisition et l'installation de pods: 205 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT			Recettes	
Nature des dépenses	des	Montant	Financeurs	Contribution
Acquisition pods	des	68 000 €	Etat	56 347 €
Travaux		126 500 €	Région	50 266 €
Equipement pods	des	3 500 €	Département	41 000 €
Abri à vélos		7 000 €	Communauté de Communes	57 387 €
TOTAL		205 000 €	TOTAL	205 000 €

Coût de fonctionnement :

2 chiffrages ont été réalisés:

- si les pods sont loués à la nuitée: 6 130€/pod/an
- si les pods sont loués au séjour: 4 080€/pod/an

Ces charges de fonctionnement seraient couvertes par les recettes de fonctionnement.

La gestion des pods (gestion des réservations...) sera assurée par le personnel du camping qui est rattaché à l'Office de Tourisme.

La Communauté de Communes s'est engagée à adapter les pods aux besoins des cyclotouristes et d'aller vers l'obtention du label national « Accueil vélo », à rendre accessible le lieu de baignade aux personnes à mobilité réduite, de s'inscrire également dans une démarche afin d'obtenir un label de qualité (par exemple « camping qualité ») et de poursuivre ses partenariats au niveau transfrontalier (promotions d'itinéraires cyclables transfrontaliers...).

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	20 990 441,00 €	41 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de mise en place de "pods" au camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog porté par la Communauté de communes du Pays Rhénan, maître d'ouvrage ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour le projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes du Pays Rhénan et l'Office de tourisme du Pays Rhénan, joint à la présente délibération ;
- décide d'attribuer, une subvention d'un montant de 41 000€ correspondant à 20 % du coût global prévisionnel du projet de mise en place de "pods" au camping intercommunal du Staedly à Roeschwoog, au titre du Fonds de développement et d'attractivité;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la communauté de communes du Pays Rhénan pour permettre le versement de la subvention précitée ;
- autorise son président à signer la convention partenariale ainsi que la convention financière précitées.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY